

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

OUVERTURE DES CANDIDATURES

Réunion du 9 octobre 2018

Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ministère, collectivité territoriale ou établissement concerné :

Collectivité de Corse
22, cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1
Tel : 04-95-51-64-64

Délégation de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation, l'aménagement, et le développement du port de commerce de Prupia.

Date et heure limites de réception des plis : 25 Septembre 2018 à 16 h

Procédure utilisée : La procédure de délégation de service public (concession de services) a pour objet, en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et des dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, de sélectionner un opérateur économique afin de lui attribuer une concession de type délégation de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation, l'aménagement, et le développement du port de commerce de Prupia.

Composition de la commission

- La composition de la commission de délégation de service public a été fixée par **délibération de l'Assemblée de Corse N° 18/037 en date du 02 février 2018.**
- Le règlement intérieur de la commission de délégation de service public a été adopté par la **Délibération 18/076 AC du 29 mars 2018**
- **Membres à voix délibérative :**

Nom	Prénom	Qualité
BORROMEI	Vanina	Présidente de la CDSP
POZZO DI BORGO	Louis	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire
MINICONI	Paul	Conseiller à l'assemblée de Corse - Titulaire
PONZEVERA	Juliette	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire
POLI	Laura Maria	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire
COMBETTE	Christelle	Conseillère à l'assemblée de Corse - Titulaire
COLONNA	Romain	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant
TOMASI	Anne	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant
BERNARDI	François	Conseiller à l'assemblée de Corse - Suppléant
SIMEONI	Marie	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant
PIERI	Marie-Anne	Conseillère à l'assemblée de Corse - Suppléant

- **Membres à voix consultative**

Nom	Prénom	Qualité
PINELLI	Jean	Directeur Général Adjoint en charge de la Commande Publique
PANUNZI	Carine	Direction de la Commande Publique
ROSSI	Toussaint	Payeur régional
		Représentant de la DIRRECTE

- Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer (***Le quorum doit être atteint non seulement à l'ouverture de la séance mais encore lors des débats et du vote de la commission.***)

Secrétariat de la commission

Nom, prénoms, qualité des fonctionnaires chargés du secrétariat de la commission
Représentants de la Direction de la Commande Publique

(Les personnes chargées du secrétariat de la commission n'ont ni droit de vote ni droit de participation aux débats)

Avis de la commission

La Commission de délégation de service public s'est réunie le **mardi 9 octobre 2018** afin d'ouvrir les candidatures concernant la concession du port de commerce de Pruprià»

Rappels concernant la procédure

Procédure utilisée : La procédure de délégation de service public (concession de services) a pour objet, en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et des dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, de sélectionner un opérateur économique (ci-après le « Déléataire ») afin de lui attribuer une concession de type délégation de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation, l'aménagement, et le développement du port de commerce de Pruprià.

La délégation de service public est conclue sous la forme d'une concession de services, étant précisé que l'objet de la convention est mixte, dès lors qu'elle comprend la réalisation de travaux avec une part de services prédominante.

Le Déléataire assurera à ses risques et périls, et dans le cadre des normes nationales et communautaire ses missions d'exploitation du port de commerce de Pruprià.

Dans ce cadre, le Déléataire disposera du droit de percevoir les recettes d'exploitation du service, notamment les redevances perçues sur les usagers du port et droits de ports, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en sa séance du 29 mai 2018, a rendu, un avis favorable au principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'aménagement du port de commerce de Pruprià.

Par une délibération en date du 30 mai 2018, l'Assemblée délibérante de Corse a donné son accord sur le principe de la délégation de service public et a autorisé le lancement de la procédure de passation.

OUVERTURE DE L'ENVELOPPE CANDIDATURE

Rappel des exigences du Règlement de la consultation :

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres seront rédigées en langue française.

Les candidats produiront leur candidature et leur offre en un (1) exemplaire papier et quatre (4) exemplaires sous format dématérialisé (CD-ROM, clé USB ou autre). Les tableaux chiffrés devront être présentés sous le format Excel avec les équations et formules de calcul apparentes.

En cas de contradiction entre les éléments présents sur la version papier et les éléments présents sur la version informatique, la version papier fera foi et sera seule prise en compte dans l'analyse des candidatures et des offres.

Les candidats devront remettre une candidature et une offre correspondant respectivement en tous points aux prescriptions des points 4.1 et 4.2 du présent Règlement de la consultation.

4.1 Présentation des candidatures

Les candidats devront remettre un dossier de candidature constitué :

1. D'un dossier administratif, comprenant :

1.1 une lettre de candidature, datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise.

En cas de groupement, la lettre doit préciser la forme du groupement, sa composition, le mandataire et être accompagnée de la délégation, donnée par les membres au mandataire, de signer au nom du groupement.

1.2 liste des « entreprises liées » à l'opérateur économique candidat

1.3. le(s) pouvoir(s) de(s) personne(s) habilitée(s) à engager le candidat ;

1.4 une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

1.5 une déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes exigées en application de l'article 45 de l'ordonnance précitée et dans les conditions fixées à l'article 19 et 21 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 sont exacts ;

1.6 un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2 de l'article 39 de l'ordonnance précitée ;

1.7 le document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du code du travail ;

1.8 un extrait K-bis ou équivalent datant de moins de six mois ;

1.9 les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 du code du travail (pour les candidats établis en France) ou les pièces mentionnées à l'article D. 8222-7 du même code (pour les candidats établis à l'étranger) ;

En cas de candidature sous la forme d'un groupement, l'ensemble de ces documents remis par chacun des membres du groupement.

2. D'un dossier économique et financier, comprenant :

2.1 déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité(s) considéré, portant sur les trois derniers exercices disponibles (dans la mesure où les informations sont disponibles) ;

2.2 bilans, comptes de résultat et annexes pour les trois derniers exercices disponibles ou documents équivalents (dans la mesure où les informations sont disponibles) ;

2.3 une attestation d'assurance RCP en cours de validité.

En cas de groupement, les renseignements ci-dessus sont communiqués par chacun des membres du groupement.

3. D'un dossier technique, comprenant :

3.1 Une note de présentation du candidat ou du groupement : description détaillée de l'entreprise candidate et localisation de ses installations, comprenant notamment la forme juridique, le montant et la composition du capital social, une description des activités principales, les moyens en personnels et en matériels, les motivations du candidat et les conditions générales dans lesquelles il entend mener à bien l'activité déléguée ;

3.2 Les références acquises dans le domaine de d'activité considéré, en matière de gestion et développement d'un port, d'aménagement, de concessions et notamment de délégations de service public.

3.3 Description des capacités techniques et des moyens humains dont le candidat dispose pour assurer l'exploitation et la continuité du service public objet de la délégation.

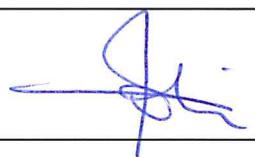
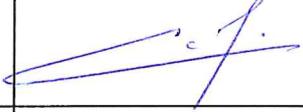
3.4 Tout justificatif que le candidat juge nécessaire à l'appréciation de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

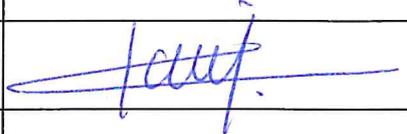
Pour justifier de ses capacités au regard de l'article L. 1411-1 du CGCT, le candidat ou le groupement candidat peut demander au sein du dossier économique et financier et/ou du dossier technique, que soient également prises en compte les capacités d'autres prestataires, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces prestataires et lui.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ces prestataires en produisant les mêmes documents que ceux exigés pour lui au sein des dossiers afférents, et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de la convention.

En outre, le candidat indiquera sur la première page de son dossier de candidature, sous la dénomination « point de contact », le nom, le prénom, le numéro de téléphone, l'adresse postale ainsi que l'adresse mail, auxquelles les renseignements, questions et indications relatives à la présente consultation devront lui être envoyées par la Collectivité de Corse.

Signatures des membres de la commission

Nom, prénoms	Qualité	Signature
Mme Vanina BORROMEI	Conseillère Exécutive	
M. Louis POZZO DI BORGO	Conseiller Territorial	
M. Paul MINICONI	Conseiller Territorial	
Mme Juliette PONZEVERA	Conseillère Territoriale	
Mme Laura Maria POLI	Conseillère Territoriale	
Mme Christelle COMBETTE	Conseillère Territoriale	
M. Romain COLONNA	Conseiller Territorial	
Mme Anne TOMASI	Conseillère Territoriale	
M. François BERNARDI	Conseiller Territorial	
Mme Marie SIMEONI	Conseillère Territoriale	
Mme Marie-Anne PIERI	Conseillère Territoriale	

Mr Jean PINELLI	Directeur Général Adjoint en charge de la Commande Publique	
PANUNZI Carine	Direction de la commande publique	
M. Toussaint ROSSI	Payeur régional	
	Représentant de la DIRRECTE	

Résultat de l'ouverture des plis :

L'enveloppe N°1 candidature est ouverte devant les membres présents de la CDSP :

Contenu du pli :

N° du pli	Candidat	Pièces présente dans l'enveloppe
1	CCI 2A	<p><u>Dossier administratif</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> une lettre de candidature, datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise. En cas de groupement, la lettre doit préciser la forme du groupement, sa composition, le mandataire et être accompagnée de la délégation, donnée par les membres au mandataire, de signer au nom du groupement.<input checked="" type="checkbox"/> liste des « entreprises liées » à l'opérateur économique candidat<input checked="" type="checkbox"/> le(s) pouvoir(s) de(s) personne(s) habilitée(s) à engager le candidat ;<input checked="" type="checkbox"/> une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 ;<input checked="" type="checkbox"/> une déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes exigées en application de l'article 45 de l'ordonnance précitée et dans les conditions fixées à l'article 19 et 21 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 sont exacts<input checked="" type="checkbox"/> un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2 de l'article 39 de l'ordonnance précitée<input checked="" type="checkbox"/> le document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du code du travail<input checked="" type="checkbox"/> un extrait K-bis ou équivalent datant de moins de six mois<input checked="" type="checkbox"/> les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 du code du travail (pour les candidats établis en France) ou les pièces mentionnées à l'article D. 8222-7 du même code (pour les candidats établis à l'étranger) ; <p><u>Dossier économique et financier</u></p>

		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité(s) considéré, portant sur les trois derniers exercices disponibles (dans la mesure où les informations sont disponibles) <input checked="" type="checkbox"/> bilans, comptes de résultat et annexes pour les trois derniers exercices disponibles ou documents équivalents (dans la mesure où les informations sont disponibles) ; <input checked="" type="checkbox"/> une attestation d'assurance RCP en cours de validité <p><u>Dossier technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Une note de présentation du candidat ou du groupement : description détaillée de l'entreprise candidate et localisation de ses installations, comprenant notamment la forme juridique, le montant et la composition du capital social, une description des activités principales, les moyens en personnels et en matériels, les motivations du candidat et les conditions générales dans lesquelles il entend mener à bien l'activité déléguée <input checked="" type="checkbox"/> Les références acquises dans le domaine de d'activité considéré, en matière de gestion et développement d'un port, d'aménagement, de concessions et notamment de délégations de service public <input checked="" type="checkbox"/> Description des capacités techniques et des moyens humains dont le candidat dispose pour assurer l'exploitation et la continuité du service public objet de la délégation <input checked="" type="checkbox"/> Tout justificatif que le candidat juge nécessaire à l'appréciation de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
--	--	--

La CDSP prend acte de la complétude du dossier de candidature au regard des documents exigés par le règlement de la consultation. Elle demande au service technique en charge du dossier de procéder à l'analyse de la candidature conformément aux critères définis dans le règlement de consultation.

Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la commission

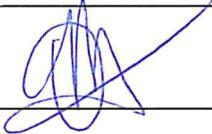
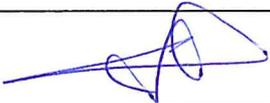
□ Observations

Pièces dont l'ensemble constitue le P.V. de la Commission et ses annexes (chacune de ces pièces devra être paraphée par les membres de la Commission)

Désignation des pièces	Nombre

Rubrique libre

Signatures des membres de la commission

Nom, prénoms	Qualité	Signature
Mme Vanina BORROMEI	Conseillère Exécutive	
M. Louis POZZO DI BORGO	Conseiller Territorial	
M. Paul MINICONI	Conseiller Territorial	
Mme Juliette PONZEVERA	Conseillère Territoriale	
Mme Laura Maria POLI	Conseillère Territoriale	
Mme Christelle COMBETTE	Conseillère Territoriale	
M. Romain COLONNA	Conseiller Territorial	
Mme Anne TOMASI	Conseillère Territoriale	
M. François BERNARDI	Conseiller Territorial	
Mme Marie SIMEONI	Conseillère Territoriale	
Mme Marie-Anne PIERI	Conseillère Territoriale	

Mr Jean PINELLI	Directeur Général Adjoint en charge de la Commande Publique	
PANUNZI Carine	Direction de la commande publique	
M. Toussaint ROSSI	Payeur régional	
	Représentant de la DIRRECTE	